## \* REGLEMENT ET BULLETIN D'INSCRIPTION \*

## FOIRE AUX FLEURS ET AUX LEGUMES VIDE-JARDIN DIMANCHE 28 AVRIL 2024

- Manifestation organisée par l'Association « La Fruitière » à l'extérieur de la salle des fêtes à Le Deschaux de 8h30 à 17h30 ouverte aux professionnels et aux particuliers
- Peuvent être vendus les objets personnels, neufs et usagés se rapportant au jardin, à la nature et à l'extérieur de la maison (plants, boutures, jardinières, mobilier de jardin, décorations, livres, tondeuses, outillage de jardinage ...)
- Eles organisateurs se réservent le droit de refuser tout exposant ne respectant pas le thème de la manifestation
- Les objets déballés sont sous la responsabilité du vendeur. Les organisateurs ne seront pas tenus pour responsables notamment en cas de vol, perte ou casse.
- Eles exposants devront être munis d'une pièce d'identité le jour de la manifestation
- Eles exposants seront reçus à partir de 6h00. Ils s'engagent à recevoir le public de 8h30 à 17h30
- Tarif: PARTICULIER: 2.00 € le mètre linéaire, PROFESSIONNEL 4.00 € le mètre linéaire
- © COVID-19 : les exposants s'engagent à respecter les règles sanitaires en vigueur le jour de la manifestation le cas échéant. Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout exposant ne respectant pas les règles sanitaires
- ✓ LE REGLEMENT DE L'EMPLACEMENT EST A JOINDRE A LA RESERVATION, il se fera uniquement par chèque libellé à l'ordre de « Association LA FRUITIERE ». Celui-ci sera déposé à la banque le lendemain de la manifestation.

Si les organisateurs annulent la manifestation, les réservations seront remboursées.

Si l'exposant décommande sa venue, il ne sera procédé à aucun remboursement sauf si l'annulation est annoncée au plus tard le jeudi 25 avril 2024. Passé cette date, sauf en cas de « force majeure », l'annulation ne sera pas remboursée. La météo n'est pas un facteur de remboursement.

Nom – Prénom / société	
Adresse	
Code Postal Ville	
E-mail	
Téléphone	
Je suis un □ PARTICULIER □ PROFESSIONNEL : activité	
Sollicite pour le 28 avril 2024 l'attribution de (nombre)	mètres linéaires
Le signataire reconnait avoir pris connaissance du règlement et déclare l'acc	cepter sans réserve.
A Le	Signature

## Inscription à retourner avec le bulletin signé et le paiement à :